

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

204x19

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que, suivant délibération n°195x96 du 17/12/1996, il a été décidé de voter le budget de la commune par nature.

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Supplémentaire 2019 tel que présenté ci-dessous.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) D'adopter le Budget Supplémentaire comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 228 549,29 €	7 228 549,29 €
Section d'investissement	9 941 338,16 €	21 652 200,53 €
TOTAL	17 169 887,45 €	28 880 749,82 €

La section d'investissement affiche un sur-équilibre en recettes destiné à co-financer les programmes d'investissement à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré :

- VOTE le budget par chapitre tel qu'il est arrêté en mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre) à 17 169 887,45 € en dépenses et à 28 880 749,82 € en recettes.

-SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 5 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

Commission des Finances du 18 septembre 2019

Budget supplémentaire 2019

	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 228 549,29 €	7 228 549,29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 941 338,16 €	21 652 200,53 €
TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE	17 169 887,45 €	28 880 749,82 €

I. AFFECTATION DE L'EXCEDENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 s'élève à 8 640 947.29€ comprenant le résultat de l'exercice 2018 d'un montant de 2 012 114.82€ et les résultats antérieurs reportés de 5 880 114.79€ pour le budget principal et de 748 717.68€ pour les budgets annexes, qui ont été dissous au 31 décembre 2017 suite au transfert des compétences « eaux et assainissement » à la Métropole Aix Marseille.

S'agissant de la section d'investissement, le résultat de clôture s'élève à 10 289 402.25€. Les « restes à réaliser » ou report d'investissement s'élèvent à 4 495 231.16€ en dépense et à 3 001 579.34€ en recette. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Le résultat de fonctionnement est affecté en dotation en réserve pour 2 000 000€ et en report à nouveau créateur de 6 640 947.29€

II. LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

A. La section de fonctionnement

1. Les dépenses

Les besoins de fonctionnement des services s'élèvent à 401 611€ (contre 477 296€ en 2018), portant le total des crédits annuels à 25 809 612€. Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire se répartissent comme suit :

a) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général inscrites au BS 2019 s'élèvent à 275 148€, ce qui représente une contraction des crédits de l'année de 2.36% par rapport à 2018.

Il est prévu 72 700€ de dépenses supplémentaires sur le poste alimentation (restauration scolaire, crèches et centres aérés). Ce poste de dépenses est en progression avec 481 769€ de crédits annuels en 2019 contre 433 217€ en 2018, soit une augmentation de 11.21%. Cette augmentation est expliquée par l'augmentation de la fréquentation des cantines collectives depuis le début de l'année de près de 4 000 repas supplémentaires. Aussi, au 1^{er} janvier, afin de servir aux enfants des restaurants scolaires un pain artisanal et cuit au four, le marché « Boulangerie » a subi une augmentation de prix de 45%. Dans la même dynamique, la municipalité a mis en place depuis le 1^{er} avril, un marché de fruits et légumes de qualité et en circuit court qui a engendré une augmentation des coûts de 25% des prix du marché.

Quant aux combustibles, ils ont subi une sensible augmentation de tarif en 2019 et les prévisions ont été réajustées de 56 200€ supplémentaires. Les dépenses annuelles sont estimées à 193 200€ contre 189 000€ en 2018.

Enfin, 46 287€ ont été prévus pour l'achat de prestations de service correspondant notamment aux dépenses des prestations informatiques pour la mise à jour ou l'extension des logiciels métiers ainsi que la mise en place des tableaux numériques interactifs et de la vidéoprotection installés dans les écoles.

b) Les Charges de personnel

Le budget supplémentaire ne fera pas l'objet de nouveaux crédits au chapitre 012, les prévisions du budget primitif ayant été respectées ; ce qui porte la progression des crédits annuels à 1.31% par rapport à 2018.

c) Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante présentées au BS s'élèvent à 103 700€ dont 60k€ pour la prise en charges des titres d'admission en non-valeur (ANV) qui devraient s'élever à environ 90k€ selon les comptes-rendu du trésorier de Marignane, qui a repris la gestion de la commune au 1^{er} janvier 2019 et apuré les comptes en attente.

Ces titres correspondent à l'annulation de créances devenues irrécouvrables et dont les procédures de poursuites sont arrivées à épuisement.

d) Les Atténuations de produits

Les crédits s'élèvent à 1 500€ et correspondent à un réajustement de la quote-part de 10% de taxe de séjour à verser au Conseil Départemental suite à la mise en place d'une taxe additionnelle.

e) Les charges financières

Les charges financières de 5 763€ sont constituées en majeure partie des intérêts courus non échus (ICNE) de l'emprunt souscrit cette année dont la première échéance interviendra au premier trimestre 2020.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BS s'élèvent donc à 401 611€, le total des crédits annuels reste constant par rapport à 2018. Quant aux crédits inscrits en dépenses de gestion courante, ils progressent faiblement de 1.5%.

2. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire s'élèvent à 7 228 549€ dont 6 640 947€ de résultat de fonctionnement reporté. Le total des crédits inscrit en 2019 (BP + BS) est porté à 34 267 988€ contre 34 302 276€ en 2018.

Le montant des recettes de gestion courante inscrit au budget supplémentaire, est de 564 602€. Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire se répartissent comme suit :

a) Les impôts et taxes

Des crédits supplémentaires à hauteur de 446 119€ ont été inscrits, dont 323 590€ pour le reversement du Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) de la Métropole qui nous a été notifié au mois d'août et de régularisation sur les recettes issues de la redevance d'occupation du domaine public.

b) Les dotations et subventions

Les prévisions supplémentaires sont de 12 083€ ; il s'agit de réajustement des prévisions d'encaissement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la part fonctionnement du FCTVA et des subventions de la CAF.

Il est à noter une nouvelle contraction de la DGF. En effet, l'Etat a mis à disposition en juin le montant des dotations globales de fonctionnement 2019, la commune se voit attribuer 770 420€ contre 847 559€ en 2018, soit une contraction de 10% ; auxquelles s'ajoutent celles subies depuis 2014 qui ont amputé la DGF perçue de 63%.

c) Les atténuations de charges

Des crédits à hauteur de 100 000€ ont été prévus sur le chapitre 013 et correspondent aux remboursements de notre assureur sur les congés longue maladie et longue durée, les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La section de fonctionnement s'élève à 7 228 549€ dont 6 640 947€ de résultat reporté.

L'excédent prévisionnel (virement à la section d'investissement) s'élève à 6 826 938€, il est destiné à financer la section d'investissement.

B. La section d'investissement

1. Les dépenses

Le budget supplémentaire d'investissement comprend essentiellement des ajustements (opérations reportées, programmation de nouvelles opérations ou régularisation de crédits liées à de nouvelles évaluations des projets votés au budget primitif après notification des marchés publics. Les principaux mouvements budgétaires correspondent aux opérations suivantes :

a) Pour les Services Techniques

Il est prévu au budget supplémentaire d'investissement des services techniques des crédits à hauteur de 3 976 725€ pour les opérations suivantes :

- Restauration du Moulin de Pallière

Il s'agit de remettre en état le Moulin pour qu'il assure ses fonctions d'activités de confection de

farine dans le but de revitaliser le centre ancien. Une aide financière exceptionnelle du conseil départemental est en cours d'instruction.

- Travaux de voirie Chemin de Val Sec
- Travaux d'éclairage public à la ZAC des Bouroumettes
- Réhabilitation du Parc Victor Mellan
- Création d'un trottoir reliant la ZAC de la Voilerie à l'avenue Etienne Rabattu
- Travaux dans les groupes scolaires, crèches et centres aérés

Les alarmes incendie des groupes scolaires Renardière et Cadeneaux seront remplacées, et seront installées de nouveaux portails au centre aéré des Charmes, aux écoles Amandiers et Cadeneaux.

- Réhabilitation des terrains incendiés
- Sécurisation de fronts rocheux
- Acquisition d'un véhicule poids lourd pour le service logistique
- Acquisition d'un véhicule plateau pour le service propreté urbaine
- Travaux d'éclairage public et sportif, diverses opérations
- Travaux de voirie Chemin de Réganat
- Création d'un espace public au repos
- Restauration de l'Eglise Saint Blaise

L'église ayant été fermée pour des raisons de sécurité liées à des problèmes de structures, il est prévu de réaliser une mise à jour du diagnostic afin de réaliser les travaux requis en 2020.

- Travaux de réhabilitation du logement F. Mistral

Il s'agit de travaux de désamiantage et de rénovation du logement communal. Cette opération a fait l'objet d'une demande de financement à 70% du Conseil Départemental.

b) Pour le service des Sports

Le budget supplémentaire d'investissement du service des Sports présente des crédits à hauteur de 301 293€ pour les opérations suivantes :

- Travaux de requalification de la piste BMX
- Aménagement d'un City Stade à Giono
- Installation de gradins en dur au Tennis de Monaco
- Rénovation de la buvette au stade Vitria
- Remplacement des portes d'accès secours et d'entrée du gymnase J. Roure

c) Pour le pôle Sécurité

Il est prévu au budget supplémentaire d'investissement du pôle sécurité (Police Municipale et Centre de Supervision Urbaine) les opérations suivantes :

- Etude d'extension du réseau de vidéo-surveillance

Il s'agit d'investigations complémentaires pour le Génie civil à l'école de la Voilerie et au rond-point de l'Agavon

a) Pour le service de l'Aménagement

Des crédits ont été alloués pour l'acquisition des locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne et de la boulangerie dans le village des Pennes.

Enfin, il est prévu au chapitre « Dotations et Fonds Divers » le reversement d'une partie des excédents des budgets annexes à la métropole Aix Marseille Provence qui a récupéré les compétences afférentes à ces budgets au 01 janvier 2018, pour un montant de 597 518€ pour financer diverses opérations engagées par la commune avant le transfert de compétence.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 446 107€, portant le total des investissements prévus sur 2019 à 18 746 191€ (BP+BS), soit une faible diminution inférieure à 1% par rapport à 2018.

Après reprise des « Restes à Réaliser » de 2018 de 4 495 231€ (dépenses engagées et non mandatées), le total des dépenses d'investissement est porté à 9 941 338.16€.

2. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire s'élèvent à 11 823 683€ et comprennent l'affectation du résultat 2018, soit 2 000 000€ en réserve d'investissement et 10 289 402€ en solde d'exécution reporté.

a) Dotations, fonds divers et réserves

Il est prévu 2 303 652€ au chapitre 10, dont 2 000 000€ d'affectation du résultat 2018 mis en réserve. Il est également prévu un réajustement sur la TAM (taxe d'aménagement) de 250 000€ et du FCTVA notifié début septembre de 53 652€

b) Subventions d'investissement

Le chapitre 13 est réduit de 799 371€, ce réajustement provient des délais d'instruction et de versement des subventions par nos partenaires financiers. Des mouvements à la hausse comme à la baisse sont inscrits. Parmi les subventions notifiées et non prévues au BP signalons, dans le cadre du fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), l'obtention d'un financement de 116 429€ pour la sécurisation des établissements scolaires des Cadeneaux et de la Renardière où seront installés deux alarmes répondant aux obligations de mise en place d'un plan de mise en sécurité (PPMS) et des Bouroumettes pour la pose de volets roulants occultants.

Le conseil départemental a accordé des aides non prévues au BP 2019 de 115 000€ pour, tout d'abord, l'installation d'équipements numériques dans les écoles Renardière et Voilerie dont la dépense hors taxe est estimée à 107 565€ et ensuite pour mise en place d'un circuit court "fruit et légumes" dans les restaurants collectifs impliquant l'acquisition équipements tel qu'un véhicule frigorifique pour un montant total de 39 551€.

Le total des recettes d'investissement incluant les reports de 2018 (reste à réaliser en recette de 3 001 579€) et le virement de la section de fonctionnement de 6 826 938€, s'élève à 21 652 201€.

Il est à noter que le budget supplémentaire présente davantage de recettes d'investissement que de dépenses, il est dit « en sur-équilibre », en raison notamment des facteurs suivants :

- La reprise des excédents d'investissement des budgets annexes dans le budget principal en 2018 pour 2.8M€.
- Les produits issus de la cession de patrimoine dont notamment la cession de logements sociaux diffus qui s'est élevée à 4.4M€.

Les recettes issues de la gestion patrimoniale sont destinées au co-financement des dépenses d'investissement.

Le Total du budget supplémentaire 2019 de la ville à soumettre au vote du conseil municipal s'élève à 17 169 887.45€ en dépenses et à 28 880 749.82€ en recettes.